

En s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, no 349, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)
Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 520

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTEMENT
Prix par ligne de insertion, 10 cents.
Atis aux...
Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 55.

DIMANCHE.

4 MARS 1832.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 2 mars.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 1^{er} mars. — (Présidence de M. de Gerlache.)

Un public plus nombreux qu'à l'ordinaire occupe les tribunes. La séance est ouverte à midi et quart.

On donne lecture du procès-verbal. Il est adopté après une explication d'où il résulte que la loi sur les exercices de la garde civique a été retirée par le ministre de l'intérieur, après le rejet de l'art. 1.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Jullien relative au marché Hambrouck.

M. Gendebien. Je commence par déclarer que je suis intimement convaincu que ce n'est pas M. Ch. de Brouckere qui a fait le marché Hambrouck; mais, puisqu'il s'entête à vouloir paraître le seul acteur dans cette affaire, c'est à lui que je dois m'en prendre. On a dit que la malveillance et l'envie étaient entrées pour beaucoup dans les reproches adressés au ministre. Quoi! Je serais envieux envers M. de Brouckere? Je lui envierais ses épaulettes, quand c'est moi qui les lui ai données? le ministère, quand c'est par moi qu'il y est entré la première fois? J'ai dit, en septembre 1830, au prince d'Orange: « Vous ne sauriez me rendre plus heureux que je ne le suis; » je dis aujourd'hui: « Il n'y a pas de puissance au monde qui pourrait me rendre plus heureux que je ne le suis. » Depuis son entrée au ministère, M. de Brouckere semble avoir pris pour règle de méconnaître tous les droits, tous les services rendus à la révolution. C'est ainsi qu'il laisse languir dans la misère de braves volontaires, et qu'il a contracté ce marché, objet de si justes récriminations. On a tellement redouté de mettre ce contrat au grand jour, que jusqu'à présent la chambre des comptes n'en a pas encore connaissance.

Ici l'orateur entre dans l'examen des faits pour prouver que le temps n'a pas manqué au ministre pour contracter à des conditions plus avantageuses, après avoir établi la concurrence entre les entrepreneurs. Il examine ensuite le contrat en lui-même, et en critique les clauses. Il soutient que le prix des denrées, à l'époque du contrat, était beaucoup moins élevé que celui pour lequel l'entrepreneur s'engage à livrer les vivres.

Il termine en disant: Je ne fais pas du marché une question de personnes. Ce n'est pas l'administration, mais ses actes que je veux flétrir. Je ne suis pas de ces gens qui croient que le salut d'un pays dépend d'un seul homme. Je déclare ici, la main sur la conscience, que je suis persuadé qu'un autre ministre aurait aussi bien fait avec les hommes qui sont à l'administration de la guerre depuis le mois de septembre, et que M. de Brouckere serait peut-être plus utile à la tête d'une autre administration.

M. F. de Mérode. M. Gendebien a voulu repousser le soupçon d'envie, en disant que c'était à lui que le ministre de la guerre devait ses épaulettes, comme s'il constituait à lui seul le pouvoir exécutif. Il prétend encore qu'il n'a tenu qu'à lui de se faire général. Ce sont ses anciens collègues au gouvernement provisoire qui ont jugé unanimement que M. de Brouckere méritait le grade de colonel, et ils ont accepté avec reconnaissance les services d'un officier capable. Aucun de nous n'aurait élevé à un grade dans l'armée M. Gendebien, qui n'avait jamais servi.

M. Gendebien. Je me félicite d'avoir parlé assez long-temps pour donner à M. le comte de Mérode le temps d'écrire un discours apologétique du ministre de la guerre, sous prétexte de parler d'un fait personnel. Certes, personne ne lui refuse la quotité de pouvoir qu'il a eue comme membre du gouvernement provisoire; tout s'y est fait en commun, excepté une chose que je fis seul: ce fut de refuser de signer l'armistice du mois de novembre. Là, je fus seul, et je le dis avec orgueil. J'ai résisté alors pendant trois jours aux obsessions de mes collègues qui voulaient me faire signer un acte qui a fait la perte du pays. (Très-bien!)

M. le ministre de la guerre. Je n'ai rien à répondre à ce que l'on a dit de mes épaulettes; je les ai prises, parce que j'ai cru en les acceptant me rendre utile au pays. Mais un autre orateur a rendu compte ici d'une conversation particulière; ce qui est, je ne dirai pas peu parlementaire, mais peu délicat. Quoi qu'il en soit, quand le jour sera venu, je dirai comment je suis resté momentanément au ministère. L'orateur s'attache d'abord à réfuter les argumens de M. Osy. Il donne lecture de plusieurs lettres dans lesquelles on se plaint de la manière dont le sieur de Visser-Vanhove avait fait les fournitures avant l'époque du contrat avec le sieur Hambrouck. Il soutient qu'il y avait urgence de le conclure: la France était tirillée de toutes parts pour retirer ses troupes de la Belgique, l'armistice devait expirer dans 15 jours; il lit une lettre où le sieur de Visser-Vanhove offre de conclure le marché non à 24 1/4 cents, mais à 27 1/4 dans 6 villes seulement.

M. van Meenen. Après les longues discussions qui ont eu lieu sur le marché Hambrouck, je me demande ce qu'une commission quelconque pourrait encore nous apprendre. Il me semble que toute la question est de savoir si vous allouez au budget la dépense qui en résulte. Nous ne sommes pas chargés d'administrer, de faire des marchés, de les contrôler; nous sommes purement chargés d'arrêter des budgets généraux. Vous n'avez donc aucun moyen de provoquer la résiliation du marché. Il est évident que nous roulons dans un cercle vicieux: nous avons l'air de piaffer et nous n'avancions pas. Depuis 4 à 5 mois, nous avons employé 25 à 30 séances à discuter de véritables questions de gouvernement. Quant au marché considéré en lui-même, je pense qu'il eût pu être plus avantageux; mais quand je me place dans les circonstances où se trouvait le ministre, je le considère comme l'acte inévitable d'un homme d'état. Je sais bien que le ministre de la guerre s'est un peu exposé à l'animadversion des réunionistes (bruit), qui se sont toujours prévalus de notre prétendue incapacité. Nous aurions dû, selon eux, aller chercher des capacités en France. Il est peut-être aussi un objet de défiance pour les catholiques. Les républicains voient dans le ministre un homme qui a contribué au soutien du trône. Quant aux orangistes, vous savez comment ils font chorus avec tous ceux qui attaquent le ministre.

M. le ministre de la guerre. Le préopinant vous a donné son opinion; elle est consciencieuse, mais il m'est permis de dire que je ne la partage pas. Liberté en tout et pour tous, voilà le principe qui m'a toujours guidé, et je suis loin de vouloir attenter à la liberté de qui que ce soit, quelle que soit son opinion.

M. van Meenen. Je n'ai pas voulu traiter M. de Brouckere d'anti-catholique, mais je crois être fondé à dire qu'il n'a peut-être pas assez ménagé certaines susceptibilités catholiques. (Bruit.)

MM. Dewitt et Postfoliet se prononcent pour l'ordre du jour.

M. Seron. Je ne dirai que deux mots pour motiver mon vote et celui de mon honorable ami, M. de Robaulx. J'ai voté pour l'enquête, je voterai pour la nomination d'une commission. Elle est nécessaire, puisque le mémoire du ministre est contraire en faits avec les observations de plusieurs orateurs. Nous sommes ici pour empêcher qu'on ne mange le peuple; c'est le principal but de notre mission.

M. de Robaulx adhère à ce que vient de dire le préopinant.

M. Barthélemy. Un marché tel que celui contracté avec le sieur Hambrouck est un contrat aléatoire, car les prix des denrées peuvent varier en deux ans de 20 à 25 p. c. Depuis le mois d'octobre dernier, le prix du froment est descendu de 12 à 10 florins, et il peut descendre en octobre prochain, si nous n'avons pas de guerre. On ne peut prévoir qui y gagnera ou y perdra. Nous pouvons dire que les prix du sieur Hambrouck étaient chers pour l'époque du contrat, mais vous ne savez pas s'il n'aura pas éprouvé des pertes à l'expiration du terme pendant lequel les vivres auront dû être livrés. C'est ainsi que sous le régime autrichien, pendant la guerre avec la Hollande, le colonel Registeld fut condamné aux galères pour avoir contracté à des prix trop élevés, en comparaison des prix de l'époque, et que l'entrepreneur fit une banqueroute de 180,000 florins, par suite de la hausse des prix.

M. Destouvelles. On a dit que le marché aurait dû se faire publiquement. Mais où est le texte de loi qui le prescrit?

Le ministre de la guerre a fait un contrat sous seing-privé et en double. On n'a jamais jugé de la nature d'un acte par son intitulé; mais par la contexture des articles. On ne peut admettre ici la rescision pour cause de lésion, puisqu'il s'agit d'une transaction mobilière. Par ces considérations, je demande l'ordre du jour, dans l'espoir que, lors de la discussion du budget de la guerre, cette fatale discussion ne se renouvellera plus.

Plusieurs membres demandent la clôture; elle est rejetée après un léger débat.

La continuation de la discussion est remise à demain à midi. Les orateurs inscrits sont MM. Mary, de Haerne, Osy et Jullien.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Hier a eu lieu, dans les campagnes situées entre Uccle et Vleurgat, un exercice à feu auquel ont pris part l'artillerie, le 4^e de ligne et le 1^{er} ban des gardes civiques. Le roi lui-même a commandé les manœuvres, qui ont duré jusqu'à 6 heures du soir.

— Dans la séance d'hier, le sénat a adopté la loi portant quelques modifications au jury, telle qu'elle a été adoptée par la chambre des représentans.

— On arme en ce moment la flotille qui se trouve dans le grand bassin du canal. Quatre pièces de fonte destinées à compléter cet armement, sont encore arrivées de la fonderie royale, il y a peu de jours.

— Hier matin, un cabriolet est tombé dans le canal, près des

Trois-trous. La personne qui s'y trouvait a été retirée de l'eau par les soins de voyageurs qui se trouvaient sur la barque publique. Le cheval s'est noyé. De pareils accidents se renouvellent souvent; il n'y a pas six semaines qu'une voiture y est encore tombée. Il est à espérer qu'on exécutera bientôt le plan d'établir un garde-fou sur toute la longueur de la route entre Bruxelles et Vilvoorde, mesure réclamée depuis plusieurs années.

NAMUR, 3 mars.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

V.-2-E., le 27 février 1832.

Monsieur le Rédacteur du COURRIER DE LA SAMBRE :

Qu'avez-vous pensé de la pièce justificative produite par M. Seron à la séance du 18 de ce mois? Pour moi, j'ai beaucoup ri à la vue de ce prétendu Bridard, qu'un mauvais plaisant aura mis en avant pour aller brider l'éloquence du député, et lui apprendre à ne plus parler qu'à bonne enseigne. Malgré sa finesse oratoire et la chimère de son Bridard, j'ai bien peur qu'il ne reste encore en plusieurs quelque velléité de croire que M. Seron a travesti et contourné. A la vérité un homme d'esprit comme lui saurait tirer parti même de la plus mauvaise cause. « Je n'ai, dit-il, nommé ni les personnes, ni leur domicile, ni leur canton, ni leur province, par une réticence sage et parlementaire; » Ne pouvait-il pas ajouter : et pour me ménager une porte de derrière en cas qu'on vienne me donner un démenti, que du reste je dirai être une calomnie! Après cela il vous pose un argument assommant; il était clair pour tout le monde qu'à Neuville, le curé apprenait autre chose que des litanies et des cantiques, et qu'à Yves ce n'était pas un chantre de paroisse qui fut devenu instituteur, par les soins du curé; mais ces messieurs se sont fait l'application de l'assertion; donc elle était exacte, et M. Seron leur prouve que rigoureusement il ne doit y avoir à Neuville que des litanies et des cantiques; et qu'à Yves c'est un chantre de paroisse, un vrai chantre qui chante, qui est instituteur. M. Seron le leur soutiendra à pied et à cheval; et qu'on n'aille pas le contredire! Ainsi tenez-le vous pour dit, messieurs les plaigards qui avez crié avant le coup : cela vaut bien un argument *ad hominem*, c'est un tour d'esloc dont vous ne vous releverez de long-temps; allez maintenant lécher vos plaies, et vous gratter à votre aise. Si vous ne vous étiez pas grattés si vite, monsieur le député avait tort : maintenant il a raison. Mais monsieur le député n'a pas probablement fait attention qu'il ouvrait ici une vaste carrière à la calomnie, et qu'on pourrait désormais calomnier impunément dès qu'on n'articule plus le nom d'une personne.

Supposons qu'un calomniateur dise : « Il est telle chambre des représentants, où il y a un député au grand chapeau, qui a la manie de vouloir décroûter malgré elle la Belgique de tous ses préjugés passés, présents et à venir : cet homme est un fripon. » Quelle grimace fera M. Seron? S'il ne fait pas bon cœur sur mauvaises jambes, supportant patiemment et sans dire mot tous les regards, qui se tourneront sur lui, on va lui dire : « Si l'assertion est inexacte, comment donc pouvez-vous vous en faire l'application? Comment ne craignez-vous pas que le public se rappelle la maxime triviale : *qui se sent rogneux se gratte*? Monsieur, c'est vous-même qui vous nommez. » Il ne pourra tenter une action en calomnie, à moins de dire comme ceux qui se sont crus désignés : *l'assertion est assez exacte pour que l'on devine qui vous calomniez, et assez inexacte pour que l'on voie que vous calomniez.*

Mais à quoi bon ce luxe d'érudition pour prouver qu'on a dit vrai? il y a un moyen bien plus simple et plus facile, qui ferait croquer tout cet échafaudage de contradiction, et qui justifierait pleinement M. Seron, puisqu'il est sûr de ses faits : c'est de désigner sans détour quel est ce curé aux litanies, qui conclut qu'il est dangereux de savoir lire, et cet autre curé, armé de son vieux examen qui commence au déluge et vient finir tout juste à l'objet matériel et formel des SS^{es}, qui a trouvé le perfide moyen de faire passer son chantre de paroisse pour le plus savant, et de le fourrer dans la place d'instituteur. Ces deux faits constatés, on dira : *ab uno disce omnes*, et M. Seron sera vengé. Je prends même tout d'intérêt à son honneur, que je le somme de le faire; cela vaudra beaucoup mieux que de recourir à des arguments rogneux, et de crier à la calomnie contre des manans qui ne croient qu'à voir dit le vrai, pour réfuter eux-mêmes la calomnie. Les deux curés découverts pourront un peu trépigner et se mordre les doigts; mais on ne fera qu'en rire; car on aime beaucoup à rire aujourd'hui. Mais si M. Seron s'obstine à regarder comme au-dessous de lui, de donner cette explication, les malveillans continueront de croire qu'il en a imposé à la chambre, et ce qui n'était que soupçon pour plusieurs, deviendra certitude pour tous.

J'aurais encore un petit avis à lui donner : c'est de se défier un peu de sa faconde; on sait que qui prouve trop ne prouve rien, et c'est l'écueil de M. Seron. Il a trop brodé ses faits, ou plutôt il les a tellement polis qu'il en a ôté l'essentiel, et on a crié au mensonge! Le voici venir encore avec son Bridard signé Piret pour prouver que toutes ses assertions sont exactes. Cela peut prouver qu'un mauvais garnement aura voulu lui jouer un tour, mais nullement la fausseté du reste, et c'est ce qu'il serait essentiel de prouver.

Sur la fin de son petit discours, l'orateur reprend son humeur guerrière, la passion s'en mêle, et la passion ne raisonne pas juste, comme il le dit fort bien; aussi confond-il un peu les choses. Il paraît assez qu'on a dans le principe calomnié ses intentions, parce qu'on craignait qu'il n'en voulût à la liberté, lui qui en est cependant le boulevard; mais sitôt qu'on a vu qu'il entendait laisser debout la concurrence, ses soupçons se sont évanouis. Depuis le développement de sa proposition, je doute qu'on ait pensé à lui contester l'utilité d'un enseigne-

ment gratuit en faveur des pauvres; on regarde même comme un devoir pour le gouvernement de soigner cette classe intéressante de la société par des moyens qui se coordonnent avec la liberté et la justice; ce qui est en question, si l'on généralise trop le bienfait, et que l'on devra démontrer par des raisons, et non par des injures à la Seron et à la Robaulx, comme disent les méchants. Ce n'est donc pas son projet qui a provoqué cette levée de boucliers contre M. Seron, surtout dans les environs de Philippeville, mais ses assertions fausses et injurieuses dont on semble le défier de pouvoir se purger.

Ce malencontreux Bridard aura excité la bile et rembruni le style de l'orateur; de là cette masse d'adversaires et d'ennemis qui, j'en suis sûr, ne lui veulent aucun mal : ces mots durs de haine et de rage! Ce sont de laids maux : moral et physique; il vaut mieux les avoir à la bouche comme M. le député, que dans le cœur et dans le corps; mais voudrait-il bien nous dire, M. le philosophe, lequel est le plus haineux et le plus enragé : ou M. Seron qui dénigre en masse et sans preuves; ou celui qui s'inscrit contre ses assertions mensongères? J'attends sa réponse avec les preuves de sa véracité.

Il faut que je conte à mon tour : Je connais un endroit où l'on dit qu'il y avait trois à quatre craqueurs de profession qui formaient entre eux une petite société exclusive; ces drôles, qui se connaissaient, avaient leur étiquette; quand l'un avançait sa *faribole*, les autres lui disaient à l'instant : *Prouvez...* Et alors le pauvre diable de courir après ses preuves, et de prouver comme il pouvait; et les autres d'y croire comme ils voulaient! Et ainsi à tour de rôle. On sent que cette contrainte était sage : elle les préservait de s'encroûter d'erreurs; mais elle leur donnait plus de tablature qu'une réticence parlementaire. Sans établir la parité que pour un seul, une assemblée respectable ne ferait-elle pas bien de faire la même injonction à un honorable membre qu'elle saurait avoir été chercher ses faits dans la lune?

J'ai pensé oublier de vous dire qu'on croit que ce signé Piret auquel M. Seron s'est adressé pour prouver que Bridard et compagnie ne sont qu'une chimère, est justement ce cumulard aux 500 fl. contre lequel l'orateur a fait une sortie patriotique le 20 janvier; je ne le garantis pas, de peur de passer pour un calomniateur. En ce cas, M. Piret aura rendu le bien pour le mal; aussi le dit-on un très-honnête homme; mais je crains bien qu'il n'ait à dire comme le cordonnier et son corbeau : *opera et impensa perit*, et qu'on ne l'assimile à un homme qui, après avoir bien lavé un Ethiopien, crie à tous les passans : *Voyez, messieurs, qu'il est blanc!!!*

Veillez, M. le rédacteur, dans l'intérêt de M. Seron, qui, le pouvant, se purgera, donner à cette lettre une place dans votre journal; et agréez l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis :

Votre très-humble serviteur.

G. S. P. Marchand de tabac.

DU SUICIDE.

Dans les siècles catholiques, le suicide était un de ces phénomènes rares, qui jettent au loin l'effroi parmi les peuples, et dont la mémoire ne se conserve qu'avec horreur. Aujourd'hui les suicides se multiplient d'une manière effrayante, et le flegme qui en accompagnait quelques-uns fait frémir la nature. Dernièrement encore, un enfant, dégoûté de la vie à 12 ans, s'est suicidé à Elbeuf, près de Rouen, avec le plus grand calme possible. Le double suicide de Victor Escousse et de Lebras, qui vient d'alarmer toute la France, montre dans quelle profonde dégradation est tombée une partie de la société dans ce royaume jadis très-chrétien. Nous ne contristerons pas nos lecteurs par le récit de cette scène de barbarie philosophique; nous voulons seulement leur présenter quelques réflexions sur les progrès effrayants de la manie contre nature qui porte le mortel à attenter à ses jours.

Quelle peut donc être la cause de la triste multiplicité d'un crime qui fait frissonner d'effroi tout homme qui n'a pas entièrement étouffé le sentiment de sa dignité? Ah! la réponse n'est pas difficile. C'est dans les désolantes doctrines de la philosophie du 18^e siècle qu'il faut chercher le germe d'un mal dont il ne nous est pas donné de calculer les ravages. « La philosophie, a dit un écrivain célèbre, s'efforçant de concentrer sur la terre les désirs infinis d'un être immortel, a mis « le désespoir à l'extrémité de toutes nos joies et de toutes nos douleurs. » Et c'est là une assertion aussi vraie qu'elle est profonde. En effet, puisque l'homme est créé pour posséder Dieu, il n'y a, selon l'heureuse expression de S. Bernard, que Dieu seul qui puisse remplir la capacité de son âme : *capacem Dei, quidquid Deo minus est, non implebit*. De là cet instinct irrésistible de l'homme vers le bonheur. Ainsi donc, la philosophie incrédule, en concentrant sur la terre les désirs de l'homme, le met dans un état contre nature, elle le jette hors de son centre. Alors l'âme se dégoûte d'elle, parce qu'elle ne trouve que vanité là où elle croyait trouver le bonheur : alors elle désire de se défaire d'elle-même, pour mettre un terme à ses ennuis. « Escousse s'est tué (telle est la note autographe qu'on a trouvée près de son « cadavre), Escousse s'est tué, parce qu'il ne sentait pas sa place ici, « parce que la force lui manquait à chaque pas qu'il faisait en avant « ou en arrière, parce l'amour de la gloire ne dominait pas assez son « âme, si âme il y a. » Voilà où conduit une philosophie matérialiste! Voilà l'ouvrage de ces hommes qui osèrent se proclamer les bienfaiteurs du genre humain! Mon peuple, disait autrefois le Seigneur aux enfans d'Israël, mon peuple, ceux qui ne parlent que de ton bonheur te trompent. *Popule meus, qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt* : tes prophètes t'ont bercé de mensonges et de fausses promesses de gloire et de bonheur. Le langage trompeur qu'a tenu d'abord la philosophie du 18^e siècle ne ressemble pas mal aux promesses mensongères dont se plait le prophète. A l'entendre, elle avait pitié de ces masses abruties,

à ce qu'elle disait, par la superstition, et courbées sous le joug insupportable des moines et des prêtres. Tout allait changer de face dans le monde; et les peuples, assis à l'ombre de la philosophie, allaient voir renaître les douceurs de l'âge d'or.

Les masses sont là pour attester ce qu'elles ont acquis de bonheur depuis quarante ans. Il est vrai qu'aujourd'hui on parle beaucoup plus du progrès des lumières que du progrès du bonheur. Et en cela on agit avec prudence. Car, d'après la remarque ingénieuse de M. de La Mennais, « il est aisé de persuader à un sot qu'il a de l'esprit, et d'autant plus aisé qu'il est plus sot : mais on ne persuade pas de même à un misérable qu'il est heureux. »

Concluons de là que le moyen de porter au mal un remède efficace, c'est de faire en sorte qu'en France la charte soit une vérité, comme la constitution l'est en Belgique, c'est de travailler à ce qu'aucune entrave ne puisse plus être mise à la liberté de l'instruction religieuse. C'est à la religion seule qu'il appartient de remettre les esprits dans leur centre, d'où la tourmente philosophique les a enlevés. Semblable en cela à son divin instituteur, la religion commence dès ce monde le bonheur de l'homme, pour le compléter dans le ciel.

Pertransiit beneficiendo et sanando omnes. (J. des Flandres.)

— M. le gouverneur *ad interim* de cette province vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les commissaires de district et les chefs des administrations municipales.

Par sa dépêche du 21 du mois dernier, M. le ministre de la guerre m'informe, messieurs, que les hommes composant le contingent de cette province dans la levée de la milice nationale de 1832, seront désignés pour les corps ci-après, savoir :

7 ^e Régiment d'infanterie de ligne	437
2 ^e Régiment de chasseurs à pied	81
2 ^e Régiment de chasseurs à cheval	20
2 ^e Régiment de lanciers	20
1 ^{er} Régiment de cuirassiers	13
Compagnie d'artillerie de campagne n ^o 1 à 11	19
Compagnie d'artillerie de milice n ^o 6 à 10	18
Bataillon de sapeurs-mineurs	15

Ce contingent formera une réserve qui restera dans ses foyers jusqu'à nouvel ordre, à l'exception de sept hommes à prendre dans ceux qui seront désignés pour le premier régiment de cuirassiers, lesquels devront entrer immédiatement au service actif.

Cette réserve sera divisée en deux parties; la première composée de huit douzièmes et l'autre de quatre douzièmes du contingent entier : la première de ces parties de réserve à appeler au service actif, sera formée des individus auxquels les numéros les moins élevés seront échus au tirage au sort, et l'autre partie, des individus qui auront obtenu les numéros les plus élevés.

Les remplaçants qui seront admis pour les miliciens compris dans les huit premiers douzièmes seront mis immédiatement en activité de service, les autres resteront en réserve.

— On écrit d'Anvers, 1^{er} mars :

Deux bataillons de la garde civique du Hainaut, en garnison à Anvers, sont partis ce matin pour la frontière.

On disait hier que le général Vandebroek venait de quitter Liège avec sa brigade pour aller à Gheel; on ajoutait que le grand quartier-général serait sous peu transféré à Louvain. (J. du Commerce.)

— La *Gazette van Gend* dit que, d'après le *Messenger de Gand*, le bruit était généralement répandue que le général de Bryas va remplacer le général Niellon dans le commandement de l'armée des deux Flandres.

— Les feuilles hollandaises ne parlent que du nouveau costume national. (Voyez N^o d'hier.) Les dames portent un jupon barriolé de rouge et de bleu, surmonté d'un spencer en velours noir; les hommes, un habit carré de drap gris, avec force boutons, culotte *idem*, chapeau à trois cornes. « Ce costume, dit l'*Euphrosyne*, journal des modes en Hollande, est des plus pittoresques. Les feuilles hollandaises ne doutent pas qu'il ne soit bientôt imité par toute l'Europe, et que la cour de Hollande ne devienne le modèle du bon goût. »... — Les Hollandais commencent à devenir facétieux et gentils comme tout.

— On lit dans le *Journal de Neuchâtel* (Suisse) que le nouveau prince de Hohenzollern vient d'épouser sa cuisinière.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE. DE L'ASCENDANT RUSSE.

Nous trouvons dans le *Messenger des Chambres* un article remarquable dont suit un extrait : « La Russie, à peine connue en Europe il y a un siècle, pèse de tout son poids sur l'Allemagne, menace la France, inquiète l'Angleterre, étend ses frontières partout. Un savant, M. Klapproth nous révéla il y a quelques mois qu'un royaume entier avait été conquis par les troupes du czar au nord de la Chine; la Perse voit de jour en jour ses provinces échançonnées par les colonies impériales. La Turquie a été battue... Ce qui se passe en Syrie nous fait croire que l'influence russe s'exerce de ce côté. La Pologne a été écrasée. Les troupes moscovites campent sur les limites de l'Autriche et de la Prusse. Les princes de la confédération rhénane reçoivent les instructions du cabinet de St-Petersbourg. Le roi de Hollande se prévaut de cette alliance. L'Espagne et le Portugal se prétendent soutenus par ce puissant ami. Il y a matière à réflexions dans ce mouvement du Nord sur l'Occident et le Midi, et les souverains, non moins que les peuples, ont un haut intérêt à porter leurs regards de ce côté. Le monde entier doit-il passer sous la domination russe; et la civilisation sera-t-elle envahie par les barbares? » Le *Messenger* s'étonne très-bénévolement que

les souverains s'effraient moins de cette prépondérance russe que du libéralisme qui se développe dans leurs propres états et passe en Allemagne. « Les provinces rhénanes sont en fermentation. On les a dites révoltées, puis on a contredit cette nouvelle. Cependant elle aurait été prise en bon et haut lieu. Y avait-il, ou non, une dépêche télégraphique qui a été suivie d'une autre? Deux courriers sont-ils arrivés coup sur coup? A-t-on supposé ce qui devait être en germe? Mais ce germe, s'il existe, se développera. Toute la jeunesse allemande est debout, la presse est vive, des associations se forment. Il y a peut-être là un état qui se fonde, un royaume central qui aura pour limites à l'Est et à l'Ouest, le Weser et le Rhin. » Ce contre-poids serait en effet le moyen le plus efficace d'arrêter le colosse du nord dans ses envahissements, de le refouler dans les limites qu'on n'aurait jamais dû lui laisser franchir; mais, pour Dieu, que les libéraux d'Allemagne ne consultent pas le gouvernement français avant d'agir! La Pologne, la Belgique, l'Italie, disent assez ce que c'est que le roi des barricades et son entourage.

On lit dans la *Quotidienne* : « Le comte Orloff a reçu du roi des Pays-Bas l'accueil le plus flatteur. Le comte n'est point l'officier général du même nom, amputé, qu'on a vu à Paris en 1819. Aide-de-camp de l'empereur, c'est un des militaires les plus brillants de la cour de Russie; mais il n'est point, qu'on sache, versé dans la pratique de la diplomatie, et cette circonstance prouve encore qu'il n'a mission de prendre aucune décision personnelle. Il n'est pas, au surplus, sans intérêt de remarquer que les feuilles étrangères s'éloignent successivement de la cause belge, qu'elles avaient plus ou moins vivement embrassée, pour prodiguer leurs éloges au roi Guillaume et à la Hollande. » Suivent quelques citations de la presse britannique.

On lit dans le *Temps* : « La *Gazette d'Augsbourg* annonce que la Russie prend beaucoup d'intérêt à ce qu'on pose des bornes aux abus de la presse en Allemagne. Si l'autocrate s'en mêle, on peut être certain que les Allemands se révolteront. L'accueil qu'ils viennent de faire aux Polonais est un assez bon thermomètre des sentimens qu'ils éprouvent pour les oppresseurs de ce peuple héroïque... Le *Handelsblad* d'Amsterdam insère un discours de M. Vanderhoop; cet orateur hollandais ne trouve pas de termes assez pompeux pour louer la victoire des Russes sur les Polonais; mais il convient que le feu de l'insurrection couve encore en Pologne; il prétend que les trônes de France et d'Angleterre sont sur des volcans, et il ne trouve de solidement assis que le roi des Pays-Bas.

La *France Nouvelle* annonce que « la Russie désarme. »

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 29 février.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES. 29 FÉVRIER.

1804. — (Consulat.) — Napoléon Bonaparte, premier consul. — Pichegru s'échappe de Sinamary; à son retour en Europe, il se joint au parti des Bourbons, dont le but est de renverser Napoléon Bonaparte, alors premier consul; on arrange à Londres un plan de conspiration; le gouvernement anglais l'adopte. Georges Cadoudal, fils d'un meunier du Morbihan, chouan des plus déterminés, se rend à Paris pour coopérer à l'exécution; Moreau se joint à lui, Moreau, autrefois aide-de-camp de Bonaparte. La conspiration est découverte et demeure sans effet; Moreau, Pichegru, Georges et autres conjurés sont arrêtés. Dans cette circonstance, Napoléon dit :

« J'ai, depuis long-temps, renoncé aux douceurs de la condition privée... Le ciel veillera sur la France, en déjouant les complots des méchants. Les citoyens doivent être sans alarmes; ma vie durera tant qu'elle sera nécessaire à la nation... Mais ce que je veux que le peuple sache bien, c'est que l'existence, sans sa confiance et sans son amour, serait pour moi sans consolation, et n'aurait plus aucun but. »

1808. — Empire français. — Occupation par les Français de la citadelle et des fortifications de Barcelone.

— On vient de reconnaître dans le lit du Rhône, tout près de Lyon, une source d'eau chaude, qui est à découvert pendant six mois de l'année, et paraît être assez abondante. En été elle est convertie par les eaux courantes du fleuve. Un rapport a été fait à l'autorité, qui a nommé une commission chargée d'examiner les propriétés de cette source et de lui en faire un rapport.

ANGLETERRE. — Londres, 28 février.

C'est avec regret que nous apprenons que l'entreprise du tunnel sous la Tamise, qui devait rendre la ville de Londres sans rivale parmi toutes capitales de l'Europe, est sur le point d'être abandonnée, faute de fonds et d'encouragemens de la part du public. Nous ne pouvons nous expliquer son indifférence pour une construction qui serait par elle-même d'un avantage immense pour faciliter les communications et les relations commerciales dans la métropole, et qui avait tellement excité sa curiosité, que, l'année, passée encore plus de 37,000 personnes ont payé pour visiter les travaux.

— Il y a eu, le 27, à Londres, 20 nouveaux cas de choléra et 11 décès; en traitement 18. Total des cas depuis le commencement 104, décès 69.

— Le choléra fait des progrès à Glasgow : jeudi dernier il y a eu 24 nouveaux cas et 11 décès.

IRLANDE. — Dublin, 22 février.

(Correspondance particulière du COURRIER DE LA SAMBRE.)

Le général Blackency, commandant des forces dirigées contre les rebelles, est venu en hâte demander de nouvelles instructions au vice-roi. Incessamment il doit retourner à son poste. Le comté de Donégall est pacifié, grâce au renfort de troupes qui ont été dirigées sur Balylshannon et Pettigo, mais les troubles ont recommencé dans les comtés qu'il a fallu dégarnir à cet effet. La position des soldats anglais en Irlande, dit notre *Evening-Mail*, est la même que celle des soldats français en Espagne, sous Napoléon; à peine abandonnent-ils un ha-meau qu'il s'insurge.

— Les magistrats supérieurs du comté de Kilkenny se sont également rendus ici afin de concerter les moyens les plus efficaces de réprimer l'agitation qu'a excitée dans les différents districts le simple bruit de l'arrivée prochaine d'O'Connell. De l'artillerie, de la cavalerie et de l'infanterie ont été dirigées promptement sur le comté de Kilkenny.

— L'insurrection a gagné les comtés de Galway, Monaghan, Fermanagh et Cavan, jusqu'ici tranquilles.

— Sir Thomas Steele, ministre protestant et néanmoins patriote zélé, vient d'arriver d'Angleterre, avec les instructions d'O'Connell pour l'association nationale.

— Nous attendons avec la plus vive impatience le sort du bill de réforme. Du vote des lords dépendra la question de savoir si nous déclarerons, oui ou non, l'Irlande indépendante de l'Angleterre.

COMMERCE.

MARCHÉS DE BRUXELLES. — Du 2 mars.

Halle aux céréales. — Notre marché a été peu approvisionné cette semaine et la vente s'est faite comme suit : froment, de fl. 10 16 à 12 10 s.; seigle, de 6 16 à 7 16; avoine, de 3 10 à 4 4.

Huiles. — Les huiles de colza par continuation calmes, étaient cotées ce matin : disp. 46 12; mars, 45; avril, 44 3/4; mai, 44 1/4; sept. 43 1/2; huile de lin, 48.

Tourteaux. — Voici le cours : colza, de fl. 81 à 83; lin, de 125 à 128.

Pommes-de-terre. — Bleues, fl. 3 2 s.; rouges, fl. 2 13.

Halle au beurre. — Anderlecht, 42 cents, qualité ordinaire, 37 c.; Campine, 40 cts; le demi-kilogramme; œufs 36 c. le quarteron.

Bois à brûler. — 64 à 66 sous.

Halle aux suifs. — Le suif a été vendu 36 c. Chandelles, 48 c.

PRIX DES HUILES. — Lille, 28 février.

	Graines.	Huiles.	Tourteaux.
Colza.	18 " 21 "	70 50 " "	11 " " "
OEillette.	27 " 28 "	" " " "	9 75 10 50
Id. bon goût.	" " " "	115 " " "	17 " 18 50
Lin.	18 " 21 "	87 " " "	" " " "
Caméline.	18 " 20 "	87 " " "	" " " "
Chanvre.	13 " 15 "	" " " "	" " " "
Huile épurée pour quinquets		76 50 " "	
Idem réverbères		74 50 " "	

BOURSE D'ANVERS, du 1^{er} mars.

Emprunt de 12 millions	91 1/4 P	Emprunt romain.	77 5/8 P
" de 10 millions	88 A	Lots.	366 P
" Rotschild.		Napolitains.	72 5/8 P
Autriche métalliques	86 5/8 P	Guehard	76 1/4
Lots de Pologne.	100 A	Rente perp. Espagne à Paris	
Anglo-Danois 3 p. 0/0	65 1/4 A	" " à Amst.	46 1/4 à 45 7/8

BOURSE DE PARIS, 29 février.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 97 50 c. — 4 1/2 p. c., jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. c., 00 fr. 00. — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 66 fr. 85 c. — Act. de la banque, 1620 fr. 50. — Certif. Falcoquet, fr. 78 30 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 74 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 52 fr. 178. — Emprunt d'Haïti, 212 fr. 50 c. Emprunt belge, 75 00. — Emprunt romain, 79 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 28 février.

Dette active 39 3/8, billets de change, 15 1/4. Synd. d'amort., 67 3/8. Rente perp. Amst. 46 5/16; Métall., 82 1/4.
Fonds publics de Londres, du 29 février. — Cons., 82 3/4 7/8.
Cours de Vienne du 21 fév. — Mét., 85 7/8; act. de la banque, 1120.

ANNONCES.

1594. Maison avec jardin et prairie, contenant un bonnier, situé à Plomcot, commune de Wépion, à vendre, le jendi 8 mars, aux deux heures, à l'auberge St-Nicolas, à Wépion, à la recette de Monsieur TS CHARNER, directeur des ventes publiques à Namur.

(Voir l'affiché.)

1595. Belle propriété patrimoniale à vendre.

Le mardi 28 mars 1832, M. le comte et M^{me} la comtesse de Gourcy de Leignon, feront vendre aux enchères par M^e Burton, notaire à Dinant, leur belle propriété de Niverlée, canton de Philippeville, province de Namur, exploitée par la veuve Hubot, et consistant en deux corps de ferme, 40 bonniers de jardin, verger et prairie et 180 bonniers de terre, bois et trieux.

S'adresser, pour connaître les conditions, audit notaire Burton, et à M. le comte de Gourcy, à Leignon.

1596. Grand et riche mobilier à vendre.

Le 3 d'avril et jours suivants, à dix heures, on vendra au château de Melin, commune d'Onhaye, à une demi-lieue de Dinant, le grand et riche mobilier qui s'y trouve, consistant en plusieurs garnitures de salon, composées de sofa, fauteuils, bergères et chaises; de très-belles pendules; grands miroirs, tables de toutes dimensions, commodes, secrétaires, etc., etc., un billard neuf; quatre services de table en porcelaine, 30 matelas, 36 coussins et travers, 44 couvertures de laine, 100 paires draps de lit, 40 douzaines de serviettes, nappes, garnitures de lit et de croisée, etc., etc.

Cette vente aura lieu à crédit, et à la recette de M. Capelle-Michaux.

1597. Une fille, munie de bons certificats, désire se placer comme lingère; elle connaît parfaitement son état, et sait très-bien faire les robes. S'adresser au bureau de cette feuille.

1598. A louer présentement.

Une maison neuve avec jardin clos de murs, sise place de Moustier-sur-Sambre, en face de l'Eglise; placée au centre du plus florissant village, et près du canal, elle est surtout propre à tout commerce.

S'adresser à M. Jaquet, place de la Comédie, à Namur.

1599. Avis très-intéressant.

J. F. Jaquet, dont la maison fut incendiée à Moustier le 20 janvier dernier, et la perte évaluée par experts à 890 florins; déclare que la compagnie d'assurance (*securitas*) d'Anvers, ne veut lui accorder que 346 florins. Il se fait donc un devoir d'en avvertir les personnes qui désireraient y faire assurer leurs propriétés, afin que dans leurs propres intérêts, elles choisissent une autre compagnie plus généreuse.

1489. A vendre ensemble ou séparément un cheval à deux mains, un cabriolet et harnais.

S'adresser, rue de Fer, N° 780.

1529. Plusieurs capitaux importants et autres à placer, sur bonne hypothèque, ou billets.

S'adresser à D. Chantraine, agent d'affaires et de compagnie d'assurances, demeurant chez le notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris, à Namur.

1558. Une belle maison à louer à Erpent, sur la route de Luxembourg, propre au commerce, avec jardin bien arboré, joignant le S^r Forin. S'adresser au notaire Tillieux, rue des Fossés-Fleuris.

1577. A LOUER,

Une maison sise rue des Fossés, N° 929.

S'adresser à M. Thiry, brasseur, N° 532.

1591. Belle maison de campagne à louer à Assesses, sur la route de Luxembourg, à trois lieues de Namur, composée de cuisine, chambre à manger, salon, deux cabinets, lavoir et boulangerie au rez-de-chaussée; cinq chambres à l'étage, caves et greniers; écuries et remises, un grand jardin rempli d'arbres fruitiers et espaliers.

Le locataire pourra jouir d'une belle chasse.

S'adresser au notaire Anciaux.

1590. Je soussigné agent d'affaires et de compagnie d'assurances générales contre incendie, domicilié à Namur, prévient le public, que ce ne fut jamais avec l'intention de régir et administrer sous les ordres de qui que ce soit, que j'ai ouvert un bureau d'agence; j'ai la conviction que certaine personne (je m'abstiens de personnalité pour cette fois) cherche par des subterfuges à faire croire que je travaille sous ses ordres; mais je saurai donner des preuves du contraire; si c'est par des moyens aussi répugnans et méprisables que celui-ci, qu'on parvient à décréditer pour s'accréditer, je ne suis nullement d'intention d'en faire usage, et je fais un grand mépris de celui qui acquiert de la fortune à un si vil prix.

CHANTRAINE.

1562. Deheneffe-Ladérier, agent de la compagnie d'assurance de Bruxelles, contre les risques de mer, les incendies et la grêle, a l'honneur de se recommander au public et de lui rappeler qu'il fera aux personnes qui lui accorderont leur confiance, des avantages beaucoup plus grands qu'aucune autre compagnie. On peut s'épargner la peine de se rendre chez lui: il se transporte dans les maisons où on le fait appeler. Son bureau est au n° 907, sur la Place, à Namur.

1576. A. J. Lallemand, agent d'affaires, rue de l'Ange, N° 738, à Namur, assure contre incendie, place des capitaux par commission, poursuit de recouvrements les créances, se charge des ventes publiques, achète les emprunts belges au plus haut prix possible, ou vend ceux-ci par commission à la bourse d'Anvers, lieu où il peut faire tout achat, toute vente de fonds étrangers et nationaux, se charge de défenses de droits, de toute gestion de biens et d'affaires, avec exactitude et discrétion envers ses commettans.

1561. Namèche, aîné, négociant, commissionnaire, rue de Bruxelles, achète récépissés et obligations des emprunts de 10 et 12 millions et autres effets publics.

1571. On demande un célibataire d'un âge mûr, muni de bons certificats et sachant tenir une comptabilité.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1499. Maître Logé, notaire à Dinant, est chargé de placer plusieurs capitaux de dix, douze, quinze et vingt mille florins des Pays-Bas.

1586. Vente de bois à Corennes.

Le lundi 12 mars 1832, à dix heures précises du matin, chez M^r Leclercq, bourgmestre à Corennes, l'administration communale dudit lieu exposera en vente la coupe d'un bois communal dit *Hoye des Laboureurs*, contenant six bonniers.

A CREDIT.

1384. Belle maison avec cour et deux sortes d'eaux, à louer présentement.

S'adresser à M. Bauchau-Maurissens, rue Saint-Nicolas, à Namur.